



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 56060

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les inscriptions massives de ressortissants roumains et bulgares dans certaines agences de Pôle emploi. Un article récent du *Figaro* nous apprend que si les ressortissants de ces deux pays ont un accès libre au marché du travail français, il apparaît que dans certaines régions ils s'inscrivent en nombre, pouvant même perturber l'organisation des agences. En effet, ces demandeurs ne parlent pas ou très peu français. De plus, il est à noter que le profil de certains demandeurs peut poser problème. En effet, lorsqu'un homme de 62 ans, sans formation et ne parlant pas français s'inscrit au Pôle emploi, ses chances de trouver un emploi sont nulles. Or la délivrance d'une carte de demandeur d'emploi ouvre l'accès aux aides sociales, notamment communales. En conséquence, il lui demande de lui indiquer l'impact de cette augmentation sur les finances publiques, que ce soit en matière d'allocations de chômage et de coûts pour les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56060

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4208

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)